

# DES CITOYENNES PATRIOTES

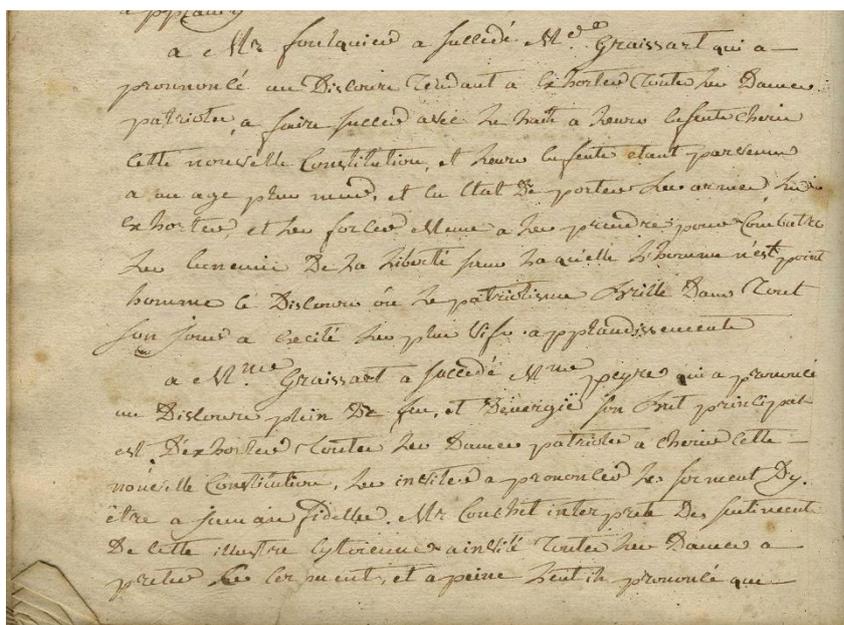
## à la Société des Amis de la Constitution de Castres, 1791

À la fin de l’Ancien Régime, le Cercle de Castres était un club de loisirs, de culture et d’échange pour les hommes de la bonne société. Mais la Révolution bouleverse la société, et le Cercle évolue avec elle. Dans sa séance du 11 août 1790, « un membre de l’assemblée a proposé de changer le nom de **Cercle de Castres** qu’a porté jusqu’à présent la société, en un autre qui fût plus analogue aux circonstances et qui caractérisât mieux le patriotisme qu’on y professe. Après quelque légère discussion, il a été délibéré que la société prendrait à l’avenir le nom de **Société des Amis de la Constitution**. »

\* \* \* \* \*

Près d’un an plus tard, des femmes patriotes assistent aux réunions de cette Société et, lorsqu’elles prennent la parole, prononcent des discours à la hauteur de leurs convictions. Nous ignorons tout d’elles, mais quelques séances de début juillet 1791 (AD81, L 1531) donnent la substantifique moelle de leurs harangues vigoureuses et une petite idée de leur état d’esprit.

En voici la transcription (avec quelque rétablissement de l’orthographe, certains passages n’étant pas si aisés à déchiffrer) :

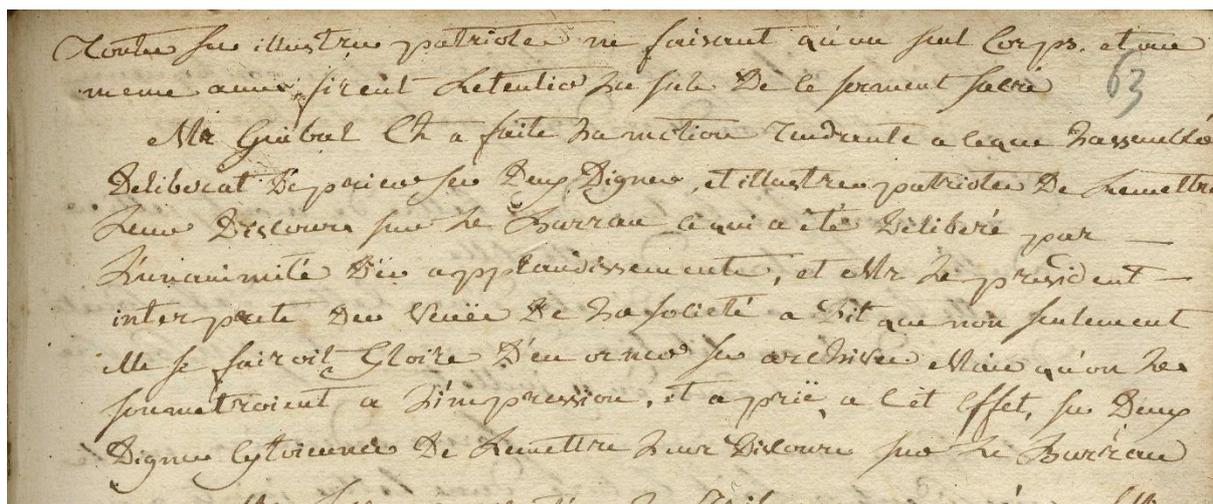


Séance du 3 juillet 1791

À M. Foulquier a succédé Mme Graissart, qui a prononcé un discours tendant à exhorter toutes les dames patriotes à faire sucer avec le lait à leurs enfants chéris cette nouvelle Constitution, et leur enfance étant parvenue à un âge plus mûr et en état de porter les armes, les exhorter et les forcer

même à les prendre pour combattre les ennemis de la Liberté, sans laquelle l'homme n'est point homme. Ce discours où le patriotisme brille dans tout son jour a excité les plus vifs applaudissements.

À Mme Graissart a succédé Mme Peyre, qui a prononcé un discours plein de feu et d'énergie ; son but principal est d'exhorter toutes les dames patriotes à chérir cette nouvelle Constitution, les inviter à prononcer le serment d'y être à jamais fidèle. M. Couchet, interprète des sentiments de cette illustre citoyenne, a invité toutes les dames à prêter ce serment, et à peine l'eut-il prononcé que toutes ces illustres patriotes, ne faisant qu'un seul corps et une même âme, firent retentir la salle de ce serment sacré.



M. Guibal [Ch.] a fait la motion tendante à ce que l'assemblée délibérât de prier ces deux dignes et illustres patriotes de remettre leurs discours sur le bureau, ce qui a été délibéré par l'unanimité des applaudissements, et M. le président, interprète du vœu de la Société, a dit que non seulement elle se ferait gloire d'en orner ses archives, mais les soumettrait à l'impression, et a prié à cet effet ces deux dignes citoyennes de remettre leurs discours sur le bureau. [...]



M. le président ayant fait lecture d'une lettre venant de Bordeaux, qui nous apprend que dans cette ville, il s'est formé un club des Dames Bonnes Patriotes, au nombre de 3500. M. le président a prié les dames de vouloir bien, à l'exemple des dames bordelaises, se rendre demain dans notre salle à l'effet de former un club ; et l'ayant formé, nommer une présidente et secrétaire, qui ferait corps avec nous

*m. de Peyre ayant demandé la parole est montée à la  
 tribune, elle a prononcé un discours plein de feu et de  
 d'énergie elle peint d'une manière fort claire que  
 les dames ne pouvant d'elles-mêmes former une société  
 leur vœu le plus cher était celui de ne faire qu'un  
 avec notre société, leur demande a été accueillie  
 par les plus vifs applaudissements, et en conséquence  
 on a inscrit le nom de ces dignes patriotes sur nos  
 registres*

Séance du 5 juillet [...]

*Mme Peyre ayant demandé la parole, est montée à la tribune, où elle a prononcé un discours plein de feu et d'énergie. Elle peint d'une manière fort claire que les dames ne pouvant d'elles-mêmes former une Société, leur vœu le plus cher était celui de ne faire qu'un avec notre Société. Leur demande a été accueillie par les plus vifs applaudissements, et en conséquence, on a inscrit le nom de ces dignes patriotes sur nos registres.*

\* \* \* \* \*

« Citoyennes » mais sans droits politiques, les femmes se font entendre en se rendant dans ces clubs de patriotes, ou en formant des clubs de femmes, en province comme à Paris. Mais cela ne dure guère.

Groupées dans les tribunes, d'où elles interviennent parfois avec fracas, il arrive qu'elles soient chassées par les hommes car elles pèsent par trop sur les débats. À partir de 1795-1796, leurs détracteurs les surnomment « les tricoteuses » car, comme le sobriquet l'indique, elles occupent utilement leur temps tout en participant aux réunions. Quant aux clubs de femmes, ils sont interdits en 1793 par la Convention à cause d'une rixe.



Club patriotique de femmes, gouache de Jean-Baptiste Lesueur, 1791 (© Musée Carnavalet)

À Castres, on ne peut que constater qu'aucune dame n'apparaît parmi les membres de la Société des Amis de la Constitution dans la liste de l'an III. Nous ignorons si leurs discours ont été imprimés, ou du moins conservés pendant quelque temps, mais ils ne figurent pas davantage dans les archives qui émanent de la Société.

\* \* \* \* \*